

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 65 Vœu relatif au remplacement d'instituteurs et institutrices par des animateurs et animatrices à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la crise de la Covid s'est traduite par des absences d'enseignant·e·s directement infectés ou cas contact ;

Considérant que, malgré les alertes avant la rentrée de septembre 2020 sur la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de remplaçant·e·s, le gouvernement a refusé de pourvoir suffisamment de postes de remplaçant·e·s en France et en particulier à Paris ;

Considérant qu'en conséquence de cette gestion à flux tendu, plusieurs classes des écoles parisiennes n'ont pu être encadrées ni par leur enseignant·e titulaire, ni par un enseignant·e remplaçant·e ;

Considérant que cette carence de l'Éducation nationale se traduit par des journées de classe perdues pour les élèves, un enseignement en conséquence dégradé, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire liée au premier confinement ;

Considérant que les moyens du péri-scolaire ne sont pas destinés à pallier aux déficiences de l'Éducation nationale ;

Considérant qu'en conséquence des animateurs et animatrices ne peuvent ni ne doivent assurer des missions qui ne sont pas les leurs ;

Considérant que les parents d'élèves ne sont pas informés lorsqu'une telle substitution de l'Éducation nationale par un encadrement municipal a lieu ;

Considérant que lors du CDEN du 11 février 2021, les syndicats de l'enseignement et les associations de parents d'élèves ont interpellé l'académie à ce sujet ;

Considérant le refus exprimé par la Ville à ce qu'une convention intervienne entre elle et l'Académie ;

Considérant que les efforts faits par la Ville pour réduire le nombre de vacataires, ces emplois constituant dans un certain nombre de cas par ailleurs la première étape d'un parcours d'intégration au sein de la filière animation ;

Considérant que le nombre d'animateurs et animatrices vacataires effectuant un temps de travail supérieur à un mi-temps est estimé à environ 1640, ce qui reste insuffisant;

Considérant néanmoins la nécessité d'améliorer les conditions de travail et la diminution des statuts précaires pour accroître l'attractivité du métier, et augmenter le nombre des candidat.e.s en nombre suffisant ;

Considérant que le Gouvernement mène une politique de déconcentration préjudiciable au service public de l'éducation couplée à une réduction des moyens humains alloués aux écoles et ce malgré le contexte de crise ;

Considérant que, selon le projet de carte scolaire 2020-2021, seulement 10 postes seront créés à Paris dans le premier degré pour l'année 2020-2021, soit un nombre insuffisant pour couvrir les besoins, notamment en remplacements et ceux engendrés par les dédoublements de classe, la limitation des effectifs des classes de Grande section, CP et CE1 prévus à la rentrée 2021, et les besoins de reconstruction des RASED d'enseignant.e.s spécialisés au sein des écoles parisiennes ;

Considérant que l'académie de Paris a, à ce jour, fait appel à une soixantaine de personnels contractuels pour pallier au manque d'enseignant.e.s titulaires lors de cette année scolaire ;

Considérant que cette dynamique risque de se poursuivre avec la baisse annoncée du recrutement au concours de professeur des écoles ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu que :

- Face à la situation critique du remplacement dans les écoles parisiennes, la Maire de paris interpelle le ministère de l'Education nationale afin que des postes titulaires supplémentaires soient créés dans le premier degré afin de couvrir les besoins croissants
- La Ville réitère son opposition à la substitution de l'Education nationale par un encadrement municipal.
- Le rectorat présente en 6^{ème} commission les dispositions mises en place à paris pour assurer les remplacement dans le contexte épidémique.